

AXE 4 : GERER ET VALORISER LA BIODIVERSITE, L'EAU ET LES PAYSAGES  
OBJECTIF 4.2 : VEGETALISER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

4.2.2 : MENER DES OPERATIONS DE RENATURATION EN ZONES URBAINES ET NATURELLES SUR LE PATRIMOINE PUBLIC		ATTENUATION/ADAPTATION THEMATIQUE : GAZ A EFFET DE SERRE, EAU, BIODIVERSITE, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, SEQUESTRATION CARBONE PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE - COMMUNES PRIORITE : 2
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<b>Contexte</b>	<p>Environ 75% de la surface terrestre a été altérée par l'activité humaine alors même que 85% des français considèrent importante la proximité avec un espace vert. Le phénomène des îlots urbains est dû à l'accumulation d'un certain nombre de facteurs : la densité urbaine, la circulation automobile, la minéralisation excessive et le déficit de végétal et d'eau dans les espaces publics. Afin de lutter contre ce phénomène, la végétalisation des centre villes permet de ramener de la fraîcheur ainsi que de la biodiversité : il s'agit de créer des espaces verts, d'encourager la végétalisation des murs et des toitures des habitats. D'autre part, la favorisation d'une urbanisation générant une moindre imperméabilisation des sols présente de nombreux avantages environnementaux, économiques et sociaux : une meilleure gestion de l'assainissement, la protection de la qualité et de la quantité des ressources en eau, et la réduction des risques (inondation et pollution des eaux). Cela donne également la possibilité aux acteurs locaux d'engager une réelle réflexion sur l'urbanisation de demain, en y intégrant des actions de lutte contre les effets du changement climatique et de préservation de la nature en ville, ce qui contribue à l'amélioration du cadre de vie et au bien-être des citoyens.</p> <p>Enfin, l'artificialisation des sols est un enjeu clé à l'intersection de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. Tous les 7 à 10 ans, l'équivalent de la superficie d'un département français moyen est artificialisée, limitant la séquestration du carbone dans le sol et limitant l'adaptation des sols aux impacts du changement climatique. Or, le mécanisme de séquestration biologique du carbone atmosphérique par les sols et le couvert végétal contribuent à lutter contre le réchauffement climatique.</p>	
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminuer la surface de sols imperméables</li> <li>• Développer la végétalisation du territoire</li> <li>• Améliorer le cadre de vie et le confort d'été</li> <li>• Augmenter le stockage de carbone</li> <li>• Réduire les îlots de chaleur</li> </ul>	
<b>Ce qui est déjà fait ou engagé</b>	<p>Etude pour l'aménagement d'une coulée verte (Guéhenno) Renaturation de la place du 11 novembre et de l'étang du Bois d'Amour du Signan (Locminé) Renaturation de la Rue de Vannes, Rue de Rennes (Saint-Jean-Brévelay)</p>	
<b>Contenu de l'action</b>	<p>⇒ <b>ACTION EN COURS – A CONSOLIDER ET A DEVELOPPER</b> ⇒ <b>ACTION PONCTUELLE</b></p> <p><b>1. Informer et sensibiliser</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Former et sensibiliser les agents et les élus au moins une fois par mandat aux enjeux de la biodiversité sur leur territoire</li> <li>➤ Informer des dispositifs de financement à leur disposition</li> </ul> <p><b>2. Etat des lieux et opérations à mettre en œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Identifier les zones à enjeux du territoire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour des connaissances du territoire pour mieux connaître et protéger la biodiversité : état des lieux des inventaires et données disponibles, identification précise des continuités écologiques et des ruptures de continuités écologiques, diagnostic de l'état de fonctionnement des milieux naturels, inventaires complémentaires et de terrain, état des lieux des espèces envahissantes (exemple : ABC de Saint-Jean-Brevelay qui pourrait être étendu à l'échelle de l'intercommunalité).</li> <li>- Étudier les secteurs les plus impactés par les fortes chaleurs et risques de sécheresse ou inondations</li> <li>- Identifier et cartographier les potentiels de boisement et de renaturation sur le territoire et de possibilité de débitumisation en lien avec le foncier des collectivités, ainsi que les ruptures de continuités écologiques</li> <li>- Prioriser les secteurs à renaturer à partir de l'analyse croisée secteurs impactés / potentiels de reboisement et de renaturation</li> <li>- Intégration aux documents d'urbanisme</li> <li>- Préconiser les essences locales non allergisantes, adaptées au changement climatique, ne déséquilibrant pas les écosystèmes, à planter sur le territoire</li> </ul> </li> <li>➤ <b>En fonction des secteurs prioritaires, mener des opérations de végétalisation/renaturation sur le foncier de l'EPCI et/ou des communes (en prenant en compte les mesures ERC) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Mener des opérations de plantation des arbres/haies</u> ou de végétalisation auprès des habitants - en s'appuyant sur des dispositifs innovants de type « 1 naissance = 1 arbre planté », bourse aux arbres ou distribution de bombes à graines par exemples</li> <li>- Mettre en place de vergers communaux, potagers collectifs, espaces verts comestibles</li> <li>- <u>Mener des opérations de plantation d'arbres/boisement sur le foncier public</u>, en créant des partenariats pluriannuels avec des lycées / collèges / écoles ou des associations type clim'actions, notamment en centre-bourg en pensant l'arbre fruitier comme source de nourriture pour la population ou la faune locale</li> <li>- <u>Mener au moins une opération de désimpermeabilisation et de renaturation des sols</u> : par exemple dans les cours d'école, les parkings, cimetières ou les centres bourgs dans au moins une commune du territoire</li> <li>- <u>Mener au moins une opération de restauration de continuités écologiques</u></li> <li>- <u>Mener une opération de renaturation d'un espace dégradé ou abandonné</u></li> </ul> </li> </ul> <p><b>3. Communication sur les actions réalisées et sensibilisation</b> (sorties nature, etc.) – lien avec action 5.2.1</p>	
<b>Lien avec d'autres actions ou programmes</b>	<p><b>Lien avec d'autres programmes de CMC</b></p>	<p>Projet de territoire, Petite Ville de Demain, Plan Local d'Urbanisme intercommunal</p>
	<p><b>Lien avec d'autres actions du PCAET</b></p>	<p>Actions de l'axe 4 Action 5.2.1 : Sensibiliser les habitants aux transitions écologiques et énergétiques</p>

AXE 4 : GERER ET VALORISER LA BIODIVERSITE, L'EAU ET LES PAYSAGES  
OBJECTIF 4.2 : VEGETALISER ET AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

PILOTAGE DE L'ACTION			
	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
<b>Acteurs</b>	<u>Pilote</u> : TTC – 0.2 ETP <u>Supports</u> : Bâtiments, espaces verts – 0,05 ETP + communes <u>Associés/informés</u> : CODIR, aménagement/mobilité	Syndicats de Bassin Versant, Région, agriculteurs, DDTM, DREAL, CAUE, communes, établissements scolaires	élus, agents, usagers
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
<b>Budget</b>	10 000 € (Identification des zones à enjeux) - 2026 7 500 € /an (plantation d'arbres) – à partir de 2027 <b>Soit 40 000 €</b> + A définir pour opération renaturation/désimperméabilisation des espaces		
<b>Financement</b>	OFB, Fonds vert, Région, Département, Agence de l'eau, Fonds européens, Fondations		
<b>Echéance calendrier</b>	2026 : Cartographie et définition des zones à enjeux – Inormation et sensibilisation des élus et des agents 2027 : Travail avec les espaces verts et les communes sur la définition d'actions de plantation et de renaturation 2028-2030 : Mise en place des actions		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Nombre d'arbres plantés	CMC	720	
Surface d'espaces végétalisés créés	CMC	A définir	
Nombre d'actions de végétalisation effectuées / Typologie	CMC	24	
Nombre de désimperméabilisation / Surface désimperméabilisée (m <sup>2</sup> )	CMC	A définir	
Part des surfaces artificialisées devenues enherbées (%)	CMC	5	
Incidences environnementales			
<b>Incidences potentielles : ++</b> (Amélioration significative d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)			
<b>Mesures ERC :</b> (E) Protéger les plantations existantes (R) Opter pour des espèces de plantes et des essences ne nécessitant pas ou peu d'arrosage dans les espaces verts et former les agents (C) Favoriser également les essences les moins allergisantes		<b>Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) :</b> /	